

Image not found or type unknown



Creanciers non manifestés pour un dossier de surendettement

Par **annabelle**, le **11/03/2009** à **18:06**

bonjour,mon frere a "herité"des dettes de son ex femme,il a fait un dossier de surendettement et ce dernier a donné lieu a plusieurs jugements.resultat:mon frere doit payer pendant 10 ans.les creanciers devaient prendre contact avec lui avant le 12 fevrier pour etablir un plan de remboursement qui devait debuté le 12 mars.il n a aucunes nouvelles.que doit il faire?merci